

# LES VALEURS DU DROIT ET DE L'ECONOMIE. LA REFORME DES PROFESSIONS REGLEMENTEES ET LE LIBERALISME « A LA FRANCAISE »

Jacqueline MORAND-DEVILLER\*

**RÉSUMÉ:** La loi du 6 août 2015 sur « *La croissance, l'activité et l'égalité des chances* », dite loi Macron, réforme certaines professions réglementées, notamment les professions juridiques.

Rappel des conditions de vote de cette loi : délais, discussions, commission *ex ante* d'évaluation, vote bloqué.

*1. Vers une libéralisation au nom de l'efficacité économique*

*1.1 Les objectifs poursuivis*

Fin des monopoles. Libre concurrence. Egalité des chances, notamment pour les jeunes. Des finalités économiques. Concurrence et qualité du service rendu.

*1.2 Les principales réformes*

Fin de l'autorégulation par les ordres professionnels. Deux exemples : réforme du notariat ; réforme des taxis et autocars.

*2. Les ambiguïtés d'une liberté du marché réglementé par l'Etat*

*2.1 Libéralisation ou planification*

La tradition « colbertiste » de la France. Le rôle du ministère de l'Economie et des Finances et l'effacement du ministère de la Justice.

*2.2 Les pouvoirs de l'Autorité de la concurrence*

Une autorité administrative indépendante aux pouvoirs accrus. Constitutionnalité (décision du Conseil constitutionnel du 5 août 2015) et conventionalité (la loi et le droit de l'Union européenne).

*Conclusion:* Une loi de circonstance et une mini réforme

**MOTS-CLÉS :** *la réforme, les professions, le libéralisme, a la française, décision du Conseil constitutionnel du 5 août 2015.*

**CODE JEL:** *K1*

---

\* Professeur émérite à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, FRANCE.